

+ Que le 3^e 7^e 1871.

Mon cher et cher confiné,

Je me réjouis sincèrement de voir par votre lettre du 25 dernier, que vous êtes enfin debout et aller bien pour goûter une retraite à vos fins, veiller minutieusement prendre un peu plus soin de votre santé, non à cause de vous, si vous le voulez, mais à cause de ceux qui vous sont confiés et du petit nombre de bons ouvriers, dans le grand champ du père de famille.

Si le deed dont vous me parlez, ne peut être refait par Mr. Phipps, lui-même, j'en aurais quelque regret, de ne vous avoir pu tenir d'embarras. car mes conditions très positives, en envoyant l'argent au frère Joseph, c'est que le deed me soit fait en un acte simple. Je ne crois pas bon le contrat fait en votre nom.

Je ne comprends pas comment vous tenez d'embarras, par rapport à Mr. Goussier. vous me parlez de cession de mes droits. Mais vous ne dites pas à qui elle serait faite. Si vous entendez qu'elle vous soit faite, à mon avis, vous êtes dans l'erreur. elle ne serait pas possible de cette manière. d'ailleurs je ne me permets pas de douter d'être dans le cas ou je me tiens. Si je pouvais vous les expliquer, vous comprendriez mes raisons. Après tout je ne vois pas de motifs de me par vous confiner, sur cela comme sur le reste, à mon véritable serment. Mes respects et amitiés à tous.

tout votre M. L.

+ Célestin B. L. P. du Vinc.